

ARRETE DU MAIRE

ACCORDANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE L'ETAT

Le Maire de la Commune de BEDOUES,

Maire au nom de l'Etat

Vu la demande de permis de construire pour la restauration du bâtiment de guêt du Château du Miral,
enregistré sous le n° PC 048 022 08 B 0009 ;

Vu l'avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

En application de l'article L 621-27 & 28 du Code du patrimoine et R 421-16 du Code de l'Urbanisme

ARRETE

Le permis de construire est ACCORDE.

Les travaux seront exécutés sous le contrôle scientifique et technique des Services de l'Etat chargés des Monuments Historiques qui seront informés de l'ouverture du chantier et délivreront s'il y a lieu, la conformité.

Fait à BEDOUES, le 5 janvier 2009.

Le Maire, Christian BATAILLE.